

Communauté de communes Les Trois Provinces

L'Economie Sociale et Solidaire (ESS) est définie par la loi ESS comme « un mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines de l'activité humaine ». Les entreprises faisant parties du périmètre ESS sont les **associations, les coopératives, les mutuelles, les fondations et les entreprises commerciales de l'ESS car ayant une utilité sociale**. C'est une économie ancrée dans les territoires ayant pour principe la **gestion démocratique, la non-lucrativité individuelle et l'utilité collective**.

Les chiffres clés de l'emploi

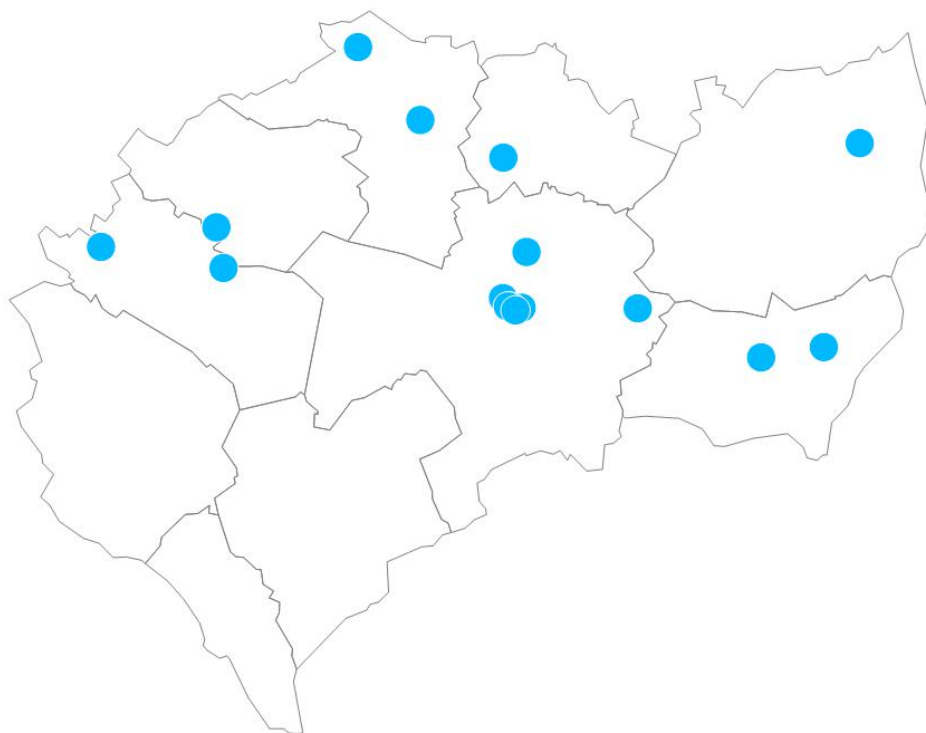
Cette économie représente **8,2% des établissements employeurs*** sur la Communauté de communes des Trois Provinces.

Elle emploie **près de 3,9% des salariés*** travaillant sur votre territoire.

Les trois secteurs les plus dynamiques sont* :

- Le secteur des services divers ;
- Les arts, sports et loisirs ;
- L'enseignement.

Implantation des entreprises de l'ESS



Source : Observatoire de la CRESS Centre-Val de Loire d'après INSEE SIRENE Janvier 2020

	Nombre de salariés ESS	Part des salariés ESS	Nombre établissements employeurs de l'ESS	Part des établissements employeurs de l'ESS
CC Les Trois Provinces	42	3,9%	15	8,2%
Cher	9 899	10,6%	928	9,7%
Centre-Val de Loire	92 694	10,6%	8 803	10,9%

*Source : Observatoire de la CRESS Centre-Val de Loire d'après INSEE FLORES 31/12/2019

Contact :
j.fulloy@cresscentre.org

CRESS Centre-Val de Loire - Maison Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire
6 ter rue Abbé Pasty - 45400 Fleury-les-Aubrais
Tél. 02 38 68 18 90 - contact@cresscentre.org - www.cresscentre.org